EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX NEUF
Le 20 juin à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 juin 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 27 Nombre de votants : 31

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc à M THEVENET Jean-Victor, Mme DESBOIS Martine à Mme URBAIN Sandrine, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Isabelle DUGELET (La Gresle)

N°2019/N°095

OBJET : ECLAIRAGE DE LA DECHETTERIE SUITE A UN REAMENAGEMENT

Monsieur le Président expose au conseil communautaire qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'éclairage de la déchetterie suite à un réaménagement.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte des ses adhérents.

Par transfert de compétences de la collectivité, il assure la maitrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la collectivité, les subventions éventuellement attribuées par le conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :
Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT	% - PU	Participation
Eclairage de la déchetterie suite à un réaménagement	9 568 €	95 %	9 089 €
TOTAL	**9 568 €**		**9 089 €**

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Prend acte que le SIEL TE, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de l'« Eclairage de la déchetterie suite à un

réaménagement » dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Président pour information avant exécution.

- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la collectivité, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Décide d'amortir ce fonds de concours en un an.
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.... 28 JUIN 2019
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20190620-N2019-095-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/06/2019
Affichage : 28/06/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF
Le 20 juin à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 juin 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 27 Nombre de votants : 31

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc à M THEVENET Jean-Victor, Mme DESBOIS Martine à Mme URBAIN Sandrine, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Isabelle DUGELET (La Gresle)

N°2019/N°096

OBJET : PRESENTATIONS DES NON-VALEURS ET CREANCES ETEINTES

M. le Vice-président en charge des déchets ménagers présente la liste des admissions en non valeurs et des créances éteintes proposée par Mme la Trésorière.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide le passage en non-valeur pour un montant de 7661.67 euros et en créances éteintes pour un montant de 5958.92 euros
- Dit que les dépenses sont prévues au budget annexe déchets ménagers.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....2 8 JUIN 2019
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20190620-N2019-096-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/06/2019
Affichage : 28/06/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX NEUF
Le 20 juin à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 juin 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 28 Nombre de votants : 33

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc à M THEVENET Jean-Victor, Mme DESBOIS Martine à Mme URBAIN Sandrine, M LACROIX Jérémie à M BERTHELIER Bruno, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Isabelle DUGELET (La Gresle)

N°2019/N°097

OBJET : ACTION DE MUTUALISATION : RENOUVELLEMENT CONVENTION FORMATION EN UNION DE COLLECTIVITES AVEC LA MAIRIE DE LA GRESLE

Monsieur le Vice-président en charge des ressources humaines rappelle qu'un agent mis à disposition par la commune de La Gresle effectue son service à la demande et pour le compte de Charlieu Belmont Communauté, pour intervenir dans les domaines suivants (pour un volume maximal de 75h) :

- Organisation des formations en union de collectivités en partenariat avec le CNFPT
- Organisation de formations à destination des agents communaux et intercommunaux dans le cadre d'un programme définit annuellement

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Autorise M. le Président à signer la convention de mise à disposition avec la Mairie de La Gresle pour l'organisation des formations en union de collectivités du 1er juin 2019 au 31 mai 2020.
- Dit que la dépense sera prévue en fonctionnement sur le budget principal

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....28 JUIN 2019
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20190620-N2019-097-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/06/2019
Affichage : 28/06/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX NEUF
Le 20 juin à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 juin 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 28 Nombre de votants : 33

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc à M THEVENET Jean-Victor, Mme DESBOIS Martine à Mme URBAIN Sandrine, M LACROIX Jérémie à M BERTHELIER Bruno, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Isabelle DUGELET (La Gresle)

N°2019/N°098

OBJET : MISE EN PLACE D'ASTREINTES POUR LE SUIVI DE LA PISCINE DE PLEIN AIR

Monsieur le Vice-président en charge des ressources humaines informe le Conseil Communautaire que cette année Charlieu Belmont Communauté ne bénéficiera plus d'autant de temps de mise à disposition de l'agent technique de Charlieu ni même de l'expérience technique du chef de bassin titulaire, absent une partie de la saison.
Ainsi les personnels techniques de Charlieu Belmont Communauté vont devoir intervenir sur l'équipement très régulièrement jusqu'à 3 fois par jour et 7 jours sur 7. Ils pourront être aussi appelés pour des problèmes techniques ponctuels. Un roulement a été établi pour chaque semaine afin qu'un agent soit d'astreinte d'exploitation pour la piscine jusqu'à sa fermeture au public le 1 septembre.
Une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration, la durée de cette intervention étant considérée comme un temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur le lieu de travail ".
L'astreinte d'exploitation est de 159.20 € pour la semaine complète montant valable en juin 2019). En cas d'intervention, les agents de la filière technique percevront les indemnités horaires pour travaux supplémentaires correspondantes sur présentation d'un état détaillé comportant notamment l'origine de l'appel, motif de sortie, durée et travaux engagés
L'avis du comité technique a été rendu le 11 juin 2019 : avis favorable.

Vu le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Décide de mettre en place des périodes d'astreinte d'exploitation afin d'être en mesure d'intervenir sur l'équipement de la piscine de plein air située à Charlieu en cas de panne ou d'intervention technique permettant la continuité du service.

Ces astreintes seront organisées sur la semaine complète et sur la période allant de la mise en service de la piscine 5 jours avant l'ouverture et jusqu'au dernier jour d'ouverture de la saison soit pour 2019 du 10 juin au 1er septembre.

- Fixe la liste des emplois concernés comme suit :

Tous emplois relevant de la filière technique tels qu'adjoint technique territorial, agent de maîtrise, technicien, mais aussi les agents contractuels du service technique

- Fixe les modalités de compensation des astreintes et interventions comme suit :

La rémunération des astreintes sera effectuée par référence au barème en vigueur au Ministère de l'Ecologie et du Développement durable pour les agents relevant de la filière technique.
En cas d'intervention, les agents de la filière technique percevront les indemnités horaires pour travaux supplémentaires correspondantes sur présentation d'un état détaillé comportant notamment l'origine de l'appel, motif de sortie, durée et travaux engagés

- Délègue à M. le Président le soin de la mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du... 28 JUIN 2019
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Charlieu Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20190620-N2019-098-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/06/2019
Affichage : 28/06/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX NEUF
Le 20 juin à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 juin 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 28 Nombre de votants : 33

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc à M THEVENET Jean-Victor, Mme DESBOIS Martine à Mme URBAIN Sandrine, M LACROIX Jérémie à M BERTHELIER Bruno, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Isabelle DUGELET (La Gresle)

N°2019/N°099

OBJET : PROJET CLOS ST GILDAS : MISE A JOUR GARANTIE D'EMPRUNT

M. le Vice-président en charge des finances présente les éléments financiers permettant aux conseillers communautaires de se prononcer sur la mise à jour de l'apport de la garantie d'emprunt pour le projet Clos ST Gildas. En effet depuis la délibération N°2017-091 le projet a fortement évolué avec désormais 92 logements aménagés et l'intervention d'un nouveau garant le Département (décision à venir en juillet 2019). Une nouvelle analyse des limites réglementaires à l'apport en garantie a été menée par Charlieu Belmont Communauté :
- la division du risque : le cumul des garanties apportées par les collectivités ne doit pas représenter plus de 50 % du montant garanti soit 307 898 € (si l'on considère une annuité à garantir de 615 796 €).
- la limite budgétaire : les annuités d'emprunt et la nouvelle garantie ne doivent pas une fois additionnées dépasser 50% des recettes réelles de fonctionnement.
- le plafonnement par bénéficiaire à 10 % de la capacité totale à garantir.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à 31 pour et 2 abstentions, le Conseil Communautaire :

- confirme la formulation de la délibération précédente en intégrant l'apport en garantie du Département de Loire et fixant celle de la Communauté de Communes à 95 140 €,
- accorde la garantie solidaire de la collectivité à hauteur de 15.62 % de toutes les sommes dues au titre des prêts consentis par la Banque Publique d'Investissement, le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche à la SCI du Clos St Gildas en vue de la réhabilitation de l'ancienne institution St Gildas pour y créer une résidence services séniors :
Le montant total des emprunts s'élève à 9 725 000 € réalisé pour moitié par chacune des trois banques.
Les conditions du crédit prévoient une durée d'amortissement de 19 ans, à laquelle s'ajoute un différé de remboursement d'une année et une période de préfinancement de 24 mois, taux d'intérêt en vigueur au moment de la réalisation du contrat de prêt.
- prend l'engagement de payer en cas de défaillance de la SCI à la Banque Publique d'Investissement, au Crédit Agricole et ou à la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche toutes sommes dues au titre de ces prêts à hauteur de 15.62 % (de l'annuité : principal, intérêts) qui n'auraient pas été acquittées par la SCI du Clos St Gildas à leur date d'exigibilité.
- dit que cet engagement est pris aux conditions suspensives suivantes :

Entrée et présence effective, conformément à sa décision du Groupe Caisse des Dépôts et Consignations au capital de la SCI

Décision identique de la Ville de Charlieu pour apporter sa garantie à hauteur de 15.62% des mêmes emprunts et du Département à hauteur de 18.75 %

- précise que le montant garanti ne pourra dépasser un montant annuel (principal intérêts) de 95 140 € par an
- sollicite l'intervention en garantie du Département
- autorise M. le Président à signer tout document se rapportant aux présentes.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....2 8 JUIN 2019

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190620-N2019-099-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2019

Affichage : 28/06/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX NEUF
Le 20 juin à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 juin 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 28 Nombre de votants : 33

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc à M THEVENET Jean-Victor, Mme DESBOIS Martine à Mme URBAIN Sandrine, M LACROIX Jérémie à M BERTHELIER Bruno, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Isabelle DUGELET (La Gresle)

N°2019/N°100

OBJET : SUBVENTION LOIRE DESTINATION ITINERANCES

M. le Président informe le Conseil Communautaire sur le rôle de cette association partenaire du Roannais qui propose un travail commun de mise en valeur de la Loire. Pour ce faire, elle lance un projet Loire Itinérances avec un pilotage de l'Agence Départementale du Tourisme de la Nièvre avec un objectif en 2019 : élaborer un schéma d'aménagement et de structuration de l'offre d'itinérances à l'échelle du périmètre de travail inter-régional. Les intercommunalités du roannais avaient déjà été sollicitées pour intégrer un groupement d'intérêt public puis pour adhérer à l'association. D'un commun accord les Présidents d'intercommunalités du roannais proposent de verser une subvention de fonctionnement en 2019 pour cette association et ce en lien avec l'objectif de développement touristique autour du fleuve Loire. En effet les 3 axes d'action de l'association sont :

- Structurer l'offre dans la destination
- Développer une politique marketing autour de l'axe Loire
- Organiser une gouvernance autour de l'axe Loire

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Accorde une subvention 2019 de 723.72 € à l'association Loire destination Itinérances.
- Dit que le dépense est prévue en fonctionnement au budget principal

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du..... 28 JUIN 2019
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20190620-N2019-100-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/06/2019
Affichage : 28/06/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF
Le 20 juin à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 juin 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 28 Nombre de votants : 33

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc à M THEVENET Jean-Victor, Mme DESBOIS Martine à Mme URBAIN Sandrine, M LACROIX Jérémie à M BERTHELIER Bruno, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René

Election d'un secrétaire de séance : Mme Isabelle DUGELET (La Gresle)

N°2019/N°101

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITES SPANC 2018

M. le Vice-président en charge de l'environnement présente le rapport d'activité 2018 et précise que les contrôles périodiques ont pu débuter sur l'exercice 2018 dans une proportion modeste qui devra évoluer dans les exercices prochains afin de tenir le cadencement fixé par la périodicité des contrôles prévu dans le règlement de service. Ce sont tout de même 206 contrôles de bon fonctionnement qui ont été réalisés. On note que 14 contrôles de l'existant ont pu être conduits ce qui porte à plus de 98 % le taux de réalisation des premiers diagnostics.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public assainissement non collectif 2018.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération prendra exécutoire par publication à compter du..... 28 JUIN 2019
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20190620-N2019-101-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/06/2019
Affichage : 28/06/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX NEUF
Le 20 juin à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 juin 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 28 Nombre de votants : 33

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc à M THEVENET Jean-Victor, Mme DESBOIS Martine à Mme URBAIN Sandrine, M LACROIX Jérémie à M BERTHELIER Bruno, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Isabelle DUGELET (La Gresle)

N°2019/N°102

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITES TRAITEMENT DE BOUES 2018

M. le Vice-président en charge de l'environnement présente le rapport d'activité 2018 et précise qu'en 2018, ce sont 11 012 m^3 qui ont pu être centrifugés, chaulés et stockés à l'unité de traitement des boues de Charlieu en attente d'épandage agricole. Après traitement, ce sont 456,98 tonnes de boues qui ont été épandues en terrains agricoles. En parallèle, 188 ,40 m^3 de boues ont été évacuées depuis les stations de La Gresle, Le Cergne, Chandon, St Hilaire sous Charlieu et Saint Pierre la Noaille. Leurs destinations sont diverses. Les boues de La Gresle sont épandues sur le plan d'épandage spécifique de la commune tandis que les autres matières de vidange sont envoyées en station d'épuration à Roanne ou à St Etienne pour traitement ultime ou dans d'autres centres quand la qualité ne permet pas un traitement classique (taux de cuivre souvent supérieur à la norme en vigueur). Enfin, en début d'année 2018, la lagune de Belleroche a été curée. Ce sont 468 m^3 de boues qui ont été évacuées et valorisée sur un plan d'épandage spécifique validé par la DDT et la MESE.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public de traitement des boues 2018.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....04. JUIL. 2019
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20190704-N2019-102-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/07/2019
Affichage : 04/07/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX NEUF
Le 20 juin à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 juin 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 28 Nombre de votants : 33

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc à M THEVENET Jean-Victor, Mme DESBOIS Martine à Mme URBAIN Sandrine, M LACROIX Jérémie à M BERTHELIER Bruno, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Isabelle DUGELET (La Gresle)

N°2019/N°103

OBJET : AVIS SUR LE PLU DE LA COMMUNE DE LA GRESLE

M. le Vice-président en charge de l'aménagement et du SCOT présente les principaux points concernant le projet de PLU de La Gresle :
- Consommation foncière au 31/03/2019
Droit de la commune (2012-2022) : 20 000 m²
Consommation totale : 12 065 m²
Reste donc : 7 935 m²
- Equipements et services au 31 mars 2019
Droit de la commune : 4 000 m²
Consommation totale : 0 m²
Reste donc : 4 000 m²
- Mixité économique dans tissus urbain au 31 mars 2019
Droit de la commune : 2 000 m²
Consommation totale : 0 m²
Reste donc : 2 000 m²
- Zone d'Activité – disponibilités et réserves au 31 mars 2019
Droit de la commune : 15 000 m²
Consommation totale : 0 m²
Reste donc : 15 000 m²
- OAP (orientations d'aménagement et de programmation):
• Aménagement du secteur de l'ancienne usine dans la zone U du centre bourg : démolition des immeubles vétustes et de l'ancienne usine afin de créer une place publique
• Aménagement de 3 tènements pour une consommation totale de 5 800 m²
• Aménagement de la zone AUe à vocation artisanale afin de répondre aux besoins des artisans locaux. Cette zone se trouve en limite de zone inondable et de zones humides et devra donc prendre en compte l'ensemble des contraintes liées à ces zones. Elle représente 1.1 ha.
Zone AU à ouverture après 2022
Deux secteurs situés au sud du centre bourg principalement prévus pour du développement résidentiel ont été inscrits dans le document. Ils représentent (1,29ha et 0.21 ha) 1,5 ha.
- Le SDAGE, le SAGE, la loi Montagne, le SRCE et le PCET Loire et Rhône Alpes, les zones humides le PCAET, la ZNIEFF et les espaces naturels sont bien pris en compte.

- Point à ajouter dans le règlement : la RD 45 est bien inscrite dans le rapport de présentation en tant que « route secondaire offrant des vues panoramiques à maintenir dégagées ». Le document d'orientations du SCoT (DOG) précise que le long de ces axes une bande inconstructible de 100m minimum de part et d'autre de la voie doit être respectée.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Valide le projet de PLU de la mairie de La Gresle sous réserve de préciser dans le règlement que le long de la RD 45 une bande inconstructible de 100m minimum de part et d'autre de la voie doit être respectée.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....2 8 JUIN 2019
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20190620-N2019-103-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/06/2019
Affichage : 28/06/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX NEUF
Le 20 juin à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 juin 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 28 Nombre de votants : 33

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc à M THEVENET Jean-Victor, Mme DESBOIS Martine à Mme URBAIN Sandrine, M LACROIX Jérémie à M BERTHELIER Bruno, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Isabelle DUGELET (La Gresle)

N°2019/N°104

OBJET : MODIFICATION D'UNE VENTE D'UNE PARCELLE SUR LA ZONE DES BELUZES (RECTIFICATION NUMERO DE PARCELLE)

M. le Vice-président en charge de l'économie informe le Conseil Communautaire que par courrier en date du 8 novembre 2018, Monsieur Guillaume LESPINASSE, gérant de la SCI BARI, nous fait la demande d'acquisition d'une bande de terrain de 204 m² située sur la parcelle D 2253 d'une surface totale de 29 997 m².
Cette bande de terrain est propriété de Charlieu Belmont Communauté.
Sur la parcelle D 1844, contigüe à la parcelle D 2253, se situe l'entreprise SYGENERGIE Développement, dont l'activité est la fabrication de chaudières à bois. Le dirigeant de cette entreprise est Monsieur Florent DEVIGNE depuis octobre 2016. La SCI BARI est propriétaire du bâtiment.

Monsieur Guillaume LESPINASSE souhaite acquérir cette bande de terrain afin de pouvoir agrandir le bâtiment actuel et y installer une nouvelle société.
Pour rappel, le bâtiment accueillant aujourd'hui l'entreprise SYGENERGIE, a été construit en 1990 pour les besoins de l'entreprise Les Tissages du SORNIN (Monsieur Pierre GIRODET).
En 2006, à la fin du crédit-bail, le bâtiment a été vendu à la société Andance Textile Créations (Monsieur Frédéric NOYEL).
Le prix de vente du terrain, en 1990, était de 60 francs HT/m² soit l'équivalent de 13,74 € HT/m² selon le convertisseur de l'INSEE (Compte tenu de l'érosion monétaire due à l'inflation, le pouvoir d'achat de 60,00 Francs en 1990 est donc le même que celui de 13,74 Euros en 2017).
Par ailleurs, par délibération en date du 19 juillet 2012, le prix de vente des terrains en zones d'activités intercommunales hors extension était fixé à 13,50 € HT/m².
Le Service des Domaines pour l'évaluation du terrain a été saisi le 5 juin 2019.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Approuve la vente d'une bande de terrain de 204 m² située sur la parcelle D 2253 de la Zone d'Activités des Béluzes à Pouilly-sous-Charlieu pour le projet de la SCI BARI,
- Fixe le prix de vente à 13,50 € HT/m²,
- Dit que le projet de l'entreprise devra respecter les différents documents règlementant la Zone d'Activités,

- Interdit au preneur toute mutation du bien pendant une durée de dix ans sans accord préalable de la Communauté de Communes,
- Dit que les frais d'acte notarié seront à la charge du preneur,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du....28 JUIN 2019
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Charlieu Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190620-N2019-104-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2019
Affichage : 28/06/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX NEUF
Le 20 juin à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 juin 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 28 Nombre de votants : 33

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc à M THEVENET Jean-Victor, Mme DESBOIS Martine à Mme URBAIN Sandrine, M LACROIX Jérémie à M BERTHELIER Bruno, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Isabelle DUGELET (La Gresle)

N°2019/N°105

OBJET : VENTE D'UNE PARCELLE SUR LA ZONE DES 4 VENTS A LA SOCIETE ART EN BOIS

Monsieur le Vice-président en charge du développement économique informe le Conseil Communautaire qu'une rencontre a eu lieu avec M. Victor CHASSIGNOL, société Art en bois, afin de connaitre ses besoins et de définir les possibilités d'implantation sur la ZA des 4 vents. Il est actuellement le dirigeant d'une société spécialisée des aménagements intérieurs et extérieurs en bois et se destine à la reprise de la scierie familiale.
La cellule économie accompagne cette entreprise dans le cadre de recherche de subventions auprès de la Région mais aussi auprès du Département au titre de la filière bois.
Par courrier en date du 6 juin 2019, Monsieur Victor CHASSIGNOL, Gérant de la société ART EN BOIS, nous fait la demande d'acquisition d'une parcelle d'une surface utile de 6000m² à repréciser par le géomètre sur la majeure partie de la parcelle F 1577 d'une surface totale de 8 663 m² située sur la zone d'activités des 4 Vents à Belmont-de-la-Loire.
L'entreprise ART EN BOIS est située sur la Commune de Belmont-de-la-Loire. Son activité est la construction de maisons en ossature bois, la réalisation de charpente et menuiseries en bois sur mesure.
Monsieur Victor CHASSIGNOL souhaite développer son activité.
Par Délibération en date du 19 février 2015, le prix de vente de la parcelle F 1577 a été fixé à 13 € HT/m².
Le Service des Domaines pour l'évaluation du terrain a été saisi le 12 juin 2019.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Approuve la vente de la parcelle F 1577 à une SCI en cours de constitution de la Zone d'Activités des 4 Vents à Belmont-de-la-Loire pour le projet de la société ART EN BOIS,
- Fixe le prix de vente à 13 € HT/m²,
- Interdit au preneur toute mutation du bien pendant une durée de dix ans sans accord préalable de la Communauté de Communes,
- Dit que les frais d'acte notarié seront à la charge du preneur,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à cette opération dont l'acte de transfert entre l'ancien EPCI du Canton de Belmont-de-la-Loire et Charlieu Belmont Communauté.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 28 JUIN 2019

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190620-N2019-105-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2019
Affichage : 28/06/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX NEUF
Le 20 juin à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 juin 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 28 Nombre de votants : 33

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc à M THEVENET Jean-Victor, Mme DESBOIS Martine à Mme URBAIN Sandrine, M LACROIX Jérémie à M BERTHELIER Bruno, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Isabelle DUGELET (La Gresle)

N°2019/N°106

OBJET : VENTE DE L'ATELIER PARTAGE N°1 ZA DES 4 VENTS BELMONT DE LA LOIRE AU PROFIT DE LA SOCIETE SR MENUISERIE

Monsieur le Vice-président en charge du développement économique présente la génèse du projet et les plans de la zone :
En 2012, la Communauté de Communes de l'ex Canton de Belmont de la Loire avait engagé une réflexion sur la création d'Ateliers Partagés.
En effet, le territoire de l'ex Canton de Belmont de la Loire se caractérisant par un nombre important de petits artisans dont les moyens économiques, de par la jeunesse de leur entreprise ou de par la conjoncture économique, ne leurs permettaient pas de porter une construction de bâtiment. Pourtant plusieurs d'entre eux travaillaient dans des bâtiments peu fonctionnels et dégradés et étaient à la recherche de locaux vacants.
Face à ce constat la Communauté de Communes avait engagé une réflexion sur la création d'Ateliers Partagés qui permettait :

- De proposer des locaux adaptés à la production artisanale et industrielle présente sur le territoire et sur les tranches de surfaces les plus demandées (petits locaux d'environ 200 m^2) ;
- De faciliter l'implantation et/ou le développement d'entreprises en mettant à leur disposition des locaux qu'elles ne trouvaient pas sur le marché ;
- D'inciter et de soutenir la création d'entreprises sur le territoire par la mise à disposition de locaux.

L'existence d'Ateliers Partagés sur la zone d'activités intercommunale des 4 Vents à Belmont permettait de renforcer la logique économique de la zone en accueillant de jeunes entreprises ou des entreprises en croissance qui pourraient par la suite porter un projet immobilier sur cette zone.
Les travaux des 3 Ateliers Partagés se sont achevés à la fin du premier semestre 2014.
Le montant total des travaux s'élève à : 1 329 534,66 € HT
Cette formule d'accueil constitue donc une solution transitoire permettant au porteur de projet de démarrer ou de développer son activité sans avoir à supporter la charge d'investissement immobilier.
Ainsi un système de location par le biais d'une convention d'occupation précaire a été mis en place.
Les entreprises occupant les 3 Ateliers Partagés sont :

- Atelier Partagé n°1 : SR Menuiserie : depuis le 19 septembre 2014
- Atelier Partagé n°2 : MORERA : depuis le 18 juillet 2014
- Atelier Partagé n°3 : Bignon Dervaux : depuis le 1er mars 2016

Subventions versées à Charlieu Belmont Communauté :
Charlieu Belmont Communauté a bénéficié d'aides financière du Département de la Loire ainsi que de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour la construction des 3 Ateliers Partagés :
CTD (Département) : 300 000 € HT
CDDRA (Région) : 354 896,38 € HT
La subvention de la Région étant conditionnée au caractère précaire de la location et à la rotation des entreprises. L'aide régionale versée servira à de nouveaux investissements à vocation économique pour le territoire de Charlieu Belmont Communauté, elle sera donc réinjectée par la Communauté de Communes dans de nouveaux projets.
La demande de l'entreprise SR Menuiserie :
L'entreprise SR Menuiserie a émis le souhait de se porter acquéreur de l'Atelier Partagé n°1 qu'elle occupe actuellement par le biais d'une convention d'occupation précaire.
SR Menuiserie occupe cet Atelier Partagé depuis le 19 septembre 2014.
L'Atelier Partagé n°1, d'une surface totale de 804 m², est composé de 495 m² de locaux d'activités ; de 279 m² de zone de stockage et de 30 m² de bureaux.
Une surface de 2 288 m² environ compose l'espace extérieur de cet Atelier Partagé n°1. La surface définitive allouée à ce bâtiment et issue de la parcelle F 1571 sera à déterminer précisément après passage du géomètre.
Le coût de construction de l'Atelier Partagé n°1 est de : 548 414,82 € HT (hors subventions).
Le montant total des loyers versés par SR Menuiserie s'élèvera, à la date anniversaire du 19 septembre 2019, à 107 967 €.
Ainsi, après déduction de la subvention du Département de la Loire uniquement, calculée au prorata pour chaque Atelier Partagé, le prix de vente de l'Atelier Partagé n°1 est estimé, au 19 septembre 2019, à : 302 776,59 € HT.
Le Service des Domaines pour l'évaluation du tènement a été saisi.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Approuve la vente de l'Atelier Partagé n°1 situé sur de la Zone d'Activités des 4 Vents à Belmont-de-la-Loire à l'entreprise SR Menuiserie avec faculté de substitution,
- Fixe le prix de vente à 302 776,59 € HT au 19 septembre 2019 (sous condition que l'ensemble des loyers à cette date seront versés par l'entreprise),
- Dit que les frais d'acte notarié seront à la charge du preneur,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....28 JUIN 2019
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20190620-N2019-106-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/06/2019
Affichage : 28/06/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX NEUF
Le 20 juin à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 juin 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 28 Nombre de votants : 33

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc à M THEVENET Jean-Victor, Mme DESBOIS Martine à Mme URBAIN Sandrine, M LACROIX Jérémie à M BERTHELIER Bruno, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Isabelle DUGELET (La Gresle)

N°2019/N°107

OBJET : NOMINATION D'UN REPRESENTANT A L'ASSOCIATION 2M (ISSUE DE LA FUSION ENTRE LA MISSION LOCALE ET LA MIFE)

Monsieur le Président rappelle que consécutivement à la fusion entre la Mission Locale et la Mife l'association 2M est créée, chaque EPCI dispose désormais d'un seul représentant au conseil d'administration sans voix délibérative. Précédemment, la Communauté disposait de 2 élus titulaires à la Mission Locale à savoir Mme Isabelle Dugelet et M. Gérard Marc.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Désigne un représentant à l'association 2M à savoir Mme Isabelle DUGELET.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....28 JUIN 2019
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20190620-N2019-107-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/06/2019
Affichage : 28/06/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX NEUF
Le 20 juin à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 juin 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 28 Nombre de votants : 33

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc à M THEVENET Jean-Victor, Mme DESBOIS Martine à Mme URBAIN Sandrine, M LACROIX Jérémie à M BERTHELIER Bruno, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Isabelle DUGELET (La Gresle)

N°2019/N°108

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LA MAIRIE DE BELMONT POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS 2019-2023

Mme la Vice-présidente en charge des services à la population présente aux conseillers communautaires le projet de convention qui a pour objet la mise à disposition des salles communales et des terrains extérieurs de la commune de Belmont de la Loire dans le cadre d'activités ou manifestations organisées par le Service Enfance Jeunesse (l'Accueil de Loisirs intercommunal, Le relais assistante maternelle et la ludothèque).

La convention serait conclue pour une durée déterminée de 4,5 ans, du 01/07/2019 au 31/12/2023. Les modalités seraient les suivantes :
Les salles et espaces extérieurs sont mis à disposition du Service Enfance Jeunesse pendant les périodes de fonctionnement de celui-ci, à savoir :

- Les vacances de février,
- Les vacances d'avril,
- Les vacances de juillet,
- Les vacances d'octobre,
- Les mercredis,

En dehors de ces périodes, une utilisation peut être effectuée en fonction des journées d'activités prévues sur la commune avec les ados de l'Accueil de Loisirs, ou par le relais assistante maternelle ou la ludothèque.

L'utilisateur disposera des espaces suivants :
- Terrain en dessous de la salle des arcades (arboré),
- Pré en dessous du terrain des arcades,
- Plan d'eau.

A titre exceptionnel les salles ou espaces communaux peuvent sollicitées sur demande écrite avec une réservation faite au préalable par mail à la mairie sous réserve de disponibilité : les salles des Arcades, la salle des sports, le boulodrome (accord avec l'association Belmont Pétanque Club), la salle de théâtre (avec accord de l'association de gym : Les Intrépides), la cour de l'école « la forêt » avec préau

(avec accord de l'école), le terrain de foot (avec accord de l'association de foot : F.C. Belmont de la Loire), l'étang (accord avec association de pêche : Gaule Belmontaise et de la fédération de pêche), le théâtre de verdure en dessous de la mairie (estrade).
Les espaces et salles et mise à disposition à titre gracieux lorsque le Service Enfance Jeunesse fonctionne.
L'utilisation des locaux et du matériel s'effectuera dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène et des bonnes mœurs.
L'équipe du Service Enfance Jeunesse s'engage à laisser propres les salles ou espaces mis à disposition par la mairie de Belmont de la Loire.

En cas de détérioration du matériel ou des locaux, l'équipe du Service Enfance Jeunesse doit signaler à la mairie. Puis la Communauté de Communes s'engage à dédommager matériellement et/ou financièrement la Commune. Avant la période estivale la Mairie s'engage à effectuer un débroussaillage autour du bâtiment Enfance Jeunesse afin que les enfants et jeunes puissent jouer sur les espaces verts extérieurs (terrain des Arcades et pré en dessous).
Le Conseil municipal de Belmont est amené à se prononcer le 14 juin.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Approuve le projet de convention de mise à disposition avec la Mairie de Belmont pour la période du 1er juillet 2019 au 31 décembre 2023 et autorise M. le Président à la signer.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du....04. JUIL. 2019
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20190620-N2019-108-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/07/2019
Affichage : 04/07/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF
Le 20 juin à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 juin 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 28 Nombre de votants : 33

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc à M THEVENET Jean-Victor, Mme DESBOIS Martine à Mme URBAIN Sandrine, M LACROIX Jérémie à M BERTHELIER Bruno, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Isabelle DUGELET (La Gresle)

N°2019/N°109

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET DE L'ENTRETIEN DES BATIMENTS AVEC LA MAIRIE DE LA GRESLE POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS : AVENANT N°1

Madame la Vice-présidente en charge des services à la population présente le projet d'avenant. En effet initialement une convention existait entre la Communauté de Communes et la mairie. L'avenant proposé intègre 2 autres partenaires : l'école des Cenelles et l'association Les Touchatous et modifie un certain nombre d'articles.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Approuve le projet d'avenant et autorise le Président à signer l'avenant (ci-joint).

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....04 JUIL. 2019
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20190620-N2019-109-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/07/2019
Affichage : 04/07/2019